



Commune de Soublecause

## Procès-verbal Réunion du Conseil Municipal

Le lundi 24 juillet 2023, à 21H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 20 juillet 2023, sous la Présidence de M. LACABANNE Joël, Maire.

**Présents :** M. LACABANNE J., M. DESBARATS S., M. BONNET JP., M. JOUANNEAU R., Mme LAUZIN-PEYOU MC., M. DELORD R., Mme BRUZON A., Mme PEDEMANAUD M., M. LATAPI J.

**Absentes excusées :** Mme TACHOUERES-VIGNEAU V. et Mme LABARONNIE S. qui a donné pouvoir à M. LACABANNE.

Mme BRUZON Aurore est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 09/06/23 - 2) Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 - 3) Autorisation donnée au Maire pour demander une subvention suite aux intempéries du 21/06/23 - 4) Mise en œuvre de la comptabilité M57 au 01/01/2024 - 5) Questions diverses

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 →

- Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 09/06/2023 et le soumet au vote, il est adopté à l'unanimité.

**VOTES : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0**

### 2) Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 →

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de solliciter le Conseil Départemental des HP afin de subventionner la Commune au titre des amendes de Police.

Des devis ont été demandés pour le renouvellement d'une partie de la signalétique sur le territoire de la Commune aucun retour à ce jour.

Mme Peyou-Lauzin Christine évoque également le marquage au sol manquant au stop route de Camalès voir si la demande est éligible.

**VOTES : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**3) Autorisation donnée au Maire pour demander subvention suite aux intempéries du 21/06/23 →**

Suite aux intempéries du 21/06/23 de nombreux dégâts ont été constatés sur la Commune, il est possible de bénéficier d'une subvention au titre de la DSI (dotation solidarité intempéries).

Détail de la dotation Chemin Berdoulet = 1520€ - Côte de Camalès = 980€ - Impasse Talabot = 1520€

*Les membres du Conseil Municipal ont constaté d'autres travaux à prévoir comme des fossés bouchés (sous la voie ferrée – buses et pont bouchés chez Richard..)*

**VOTES : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**4) Mise en œuvre de la comptabilité M57 au 01/01/2024 →**

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. À cet horizon, le référentiel M57 a vocation à se substituer à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les Avantages de la M57: des règles budgétaires assouplies permettant une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion, une optique de simplification, les plans de comptes M57 abrégés et développés tiennent compte des obligations comptables applicables respectivement aux communes de moins et de plus de 3 500 habitants. Amélioration de la lisibilité et de la qualité des budgets.

**VOTES : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**5) Questions diverses →**

- Coupure d'électricité le 02/08/2023 de 9h30 à 12h00 Chemin Laffargue – Route de Héchac – Chemin Lastéchénère.
- Mme Garcia Nathalie sera en stage à la Mairie du 10/07/23 au 21/07/23, elle propose un dépliant sur la Commune afin de promouvoir le développement touristique et économique, elle propose également un formulaire contact afin de mieux informer les habitants en cas l'alerte météo...

**La séance est levée à 22H53**